



## Charte d'engagements réciproques

CityReMix est une série d'événements qui réunissent des citoyens de tous horizons pour fabriquer la ville ensemble. Chaque événement se déroule dans un lieu, un morceau de ville, qu'il s'agit de « remixer » pour y proposer de nouvelles expériences urbaines, plus pratiques, plus ludiques, plus belles ou plus agréables...

Les **institutions partenaires**, publiques et privées, qui accueillent un CityRemix s'engagent à :

- ouvrir une fenêtre de liberté qui permet aux Remixeurs d'exprimer leur créativité dans un lieu réel bien délimité (une gare, un parc, un centre social,...)
- lancer aux Remixeurs des défis d'intérêt collectif en proposant des pistes de travail pour améliorer la vie des usagers et habitants du lieu en question
- rendre possible le travail de création et de prototypage en mettant à disposition des espaces adaptés, des ressources en appui (matériel, accompagnement...) et en organisant la logistique de l'événement
- garantir le fait que le travail réalisé contribue au bien commun, qu'il puisse être réutilisé plus tard dans la ville ou dans d'autres villes
- s'engager en tant que partenaire dans une nouvelle manière de travailler et de fabriquer la ville, de manière collaborative. Il ne s'agit pas de passer une commande à des prestataires ou à d'organiser une concertation classique avec les habitants ou riverains d'un projet, mais de travailler avec eux pour remixer la ville ensemble.

Ensemble, nous nous engageons à travailler dans un **esprit collaboratif** et à :

- accueillir des participants de différents horizons, avec des compétences et des expériences variées
- vivre un moment convivial dans la bonne humeur
- fonctionner dans une logique d'intelligence collective : écouter les autres avec attention, parler avec intention, être bienveillant, se faire confiance, respecter le cadre

Ensemble, nous nous engageons à **partager le fruit de notre travail** et à :

- diffuser librement les concepts, idées, prototypes créés pendant CityRemix en respectant une licence Creative Commons BY SA
- utiliser des apports « non-libres » (technologies, logiciels, images, textes...) en respectant le droit d'auteur et en informant tous les participants

Ensemble, nous nous engageons à **prolonger la démarche** et à :

- exposer les prototypes réalisés pendant l'événement, en citant les City Remixeurs qui les ont fabriqués
- déployer certains prototypes réalisés pendant l'événement, en les installant de manière pérenne dans le lieu, ou bien en les transposant dans d'autres lieux. Dans tous les cas, la licence Creative Commons BY SA devra être respectée. Si une exploitation commerciale des prototypes est envisagée, une participation sera proposée aux City Remixeurs ayant contribué au projet.
- répliquer la méthode CityRemix ailleurs : elle est libre (CC BY SA) et peut donc être réutilisée dans d'autres contextes, dans d'autres lieux et par d'autres personnes en respectant cette charte
- faire vivre la communauté dans la durée par le biais de rencontres informelles, des réseaux sociaux...

Chaque participant **s'implique de manière active** dans la démarche et :

- met ses compétences, ses savoir-faire et ses idées à disposition de son équipe et de la dynamique d'ensemble
- est pleinement disponible pendant les trois jours de l'événement
- tente de relever les défis proposés par les initiateurs de l'opération, dans le cadre proposé (notamment le périmètre des lieux à remixer)

Chaque participant à l'événement, **s'engage à respecter** :

- les autres usagers de l'espace public et les riverains du lieu remixé
- la propriété des lieux
- le matériel prêté par les organisateurs
- une utilisation raisonnable et légale des réseaux wifi et électriques mis à disposition pendant l'événement
- une règle de modération dans sa consommation d'alcool

Chaque participant **est responsable** et :

- est couvert par son assurance responsabilité civile pendant la durée de l'événement
- assume l'entière responsabilité du matériel personnel et professionnel qu'il apporte pendant l'événement (ordinateur, matériel audiovisuel, outils,...)

Les participants **autorisent la diffusion** :

- de leur image captée pendant l'événement, sur tous supports, par les médias, les partenaires du projet, l'organisation et les autres participants
- des projets auxquels ils ont contribué (sous licence CC BY SA)